

SUR LES MECANISMES DE REPRESSION – rassemblement du 25 avril 2026

L'interdépendance entre la France et Israël place les gouvernements français successifs face à une contradiction structurelle : défendre une alliance qui sert leurs intérêts économiques et leur participation à l'ordre impérialiste mondial, tout en se présentant comme défenseurs des droits humains et du droit international.

Ainsi, depuis des décennies, et plus particulièrement depuis octobre 2023, pour parvenir à cet exercice d'équilibriste, le pouvoir nous sert un discours hégémonique qui opère sur deux registres clairs : celui de la « guerre contre le terrorisme » et celui de la défense des droits humains. Cela produit des condamnations symboliques sans acte mais suffisantes pour maintenir une apparence de légitimité morale. Ce discours est omniprésent, il fabrique le consentement et interdit tout contre-discours.

Quand le consentement n'est plus là, la contrainte prend le relais. Des appareils juridiques et policiers répriment activement les voix de ceux qui développent des idées et un discours différents.

Appareils juridiques et policiers criminalisent alors les opposants. La contrainte devient l'outil d'un maintien de l'ordre colonial.

Au lendemain du 11 septembre 2001, les pouvoirs occidentaux se sont appuyés sur l'idée d'un prétendu « choc des civilisations » pour légitimer toute action de « guerre contre le terrorisme » menée par l'impérialisme dominant. Depuis, ces promoteurs du choc des civilisations façonnent l'idée d'un monde scindé en deux humanités antagonistes : d'un côté ceux à qui la violence et la barbarie est attribuée, de l'autre ceux qui se présentent comme le camp des Lumières, de l'Universalité des droits de l'Homme et de la Démocratie.

Nous sommes donc tous sommés de nous ranger d'un côté ou de l'autre, selon une logique d'alignement qui ne laisse place ni à la nuance ni à l'esprit critique. Dans cette logique binaire, toute position qui ne s'aligne pas sera disqualifiée, suspecte, voire targuée d'être l'alliée de l'extrémisme islamiste.

Les attaques du Hamas le 7 octobre 2023 ont été immédiatement encadrées et interprétées selon cette grille de lecture binaire, encouragée par le prétexte du droit d'Israël à se défendre.

L'émoi légitime suscitée par les événements a rendu « normale » cette interprétation réduite à l'évidence du « terrorisme ». Si Gaza est une base terroriste, la solution est militaire, et les questions de l'occupation, de la colonisation, de l'apartheid deviennent secondaires et suspectes. Les poser, c'est « comprendre » le terrorisme, donc le cautionner. C'est ce raisonnement qui, d'avance, a légitimé toute réponse militaire israélienne, y compris lorsque cette réponse s'accompagnait, dès les premiers jours d'octobre 2023, de déclarations génocidaires de la part de responsables politiques et militaires israéliens, jusqu'au plus haut sommet de l'État.

L'émotion générée par les violences du 7 octobre est exploitée pour écraser tout débat critique et agit comme une « cloche idéologique » qui couvre Gaza et empêche d'entendre les signaux de génocide.

Toute voix qui pourrait contester ce cadre est étouffée, comprimée sous le poids de l'urgence sécuritaire et de la peur collective. Ainsi, la mobilisation autour de la « guerre contre le terrorisme » verrouille le cadre d'analyse, transforme les intérêts impérialistes en impératifs moraux et légitime tous les dispositifs répressifs, en Palestine comme en France.

Depuis le début de la mobilisation contre le génocide, et même avant dans les mobilisations de solidarité avec la Palestine, le soutien aux droits des Palestiniens a été censuré, criminalisé ou violemment réprimé sous prétexte de protection de la sécurité nationale. Cette répression prend des formes multiples : opérations de maintien de l'ordre, interdictions de manifester, actions de surveillance, sanctions administratives, poursuites et condamnations pénales sous le fondement fallacieux de l'apologie du terrorisme et par des interpellations et détentions des personnes qui expriment leur solidarité avec la Palestine.

La criminalisation de la solidarité avec la Palestine depuis octobre 2023 s'inscrit dans un mouvement plus large de durcissement autoritaire de l'État français.

L'accumulation législative répressive tels que l'état d'urgence permanent, les lois antiterroristes, la loi séparatisme, les pouvoirs élargis de dissolution d'associations, ne relève pas d'une dérive mais d'un mouvement structurel qui adapte l'appareil juridique pour contenir les contradictions sociales.

Dès octobre 2023, Circulaire ministérielle aux Préfets et Circulaire du Ministère de la Justice aux Procureurs définissent ce qui est dicible et ce qui ne l'est pas, transforment l'expression politique en menace sécuritaire, et autorisent la mobilisation de l'appareil répressif d'État contre les initiatives de solidarité avec la Palestine.

L'État s'est doté d'un arsenal répressif qui, sous le prétexte de lutter contre le terrorisme, contre l'appel à la haine et l'antisémitisme, est utilisé pour discipliner toute forme de contestation politique. Cette dérive accompagne et justifie la mise en place d'une société ultra sécuritaire, soutenue par ceux qui exploitent la peur comme outil de gouvernance.

Cette répression poursuit un objectif politique précis : exclure la contestation et la parole anticoloniale du champ légitime du débat public, et maintenir le cadrage de l'Etat tout puissant. Elle ne vise pas seulement à empêcher des actions : elle vise à disqualifier un discours, à rendre impensable une position politique.

L'effacement colonial du peuple palestinien trouve son prolongement en France, en Europe et dans le monde entier, dans la répression des voix anticoloniales, des voix des peuples qui disent NON à la guerre, à la violence, à la torture, aux assassinats. A la répression de ces voix qui disent NON au génocide du peuple de Palestine !